

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 328

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	0	-13 700	0	-13 700
Jeunesse et vie associative	+15 000	0	+15 000	0
Projets innovants en faveur de la jeunesse	0	0	0	0
TOTAUX	+15 000	-13 700	+15 000	-13 700
SOLDE	+28 700		+28 700	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits